

Monsieur l'Orateur, j'ai décelé dans les paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quelques points qui m'ont tout de même apporté quelque satisfaction. Par exemple, au point de vue de l'invalidité, j'ai été heureux d'apprendre la disparition de l'examen médical rigoureux que doit actuellement subir un invalide qui réclame une pension. Au fait, d'après les examens qu'il doit subir, il constate qu'il doit être au seuil de la mort, bref, il doit être totalement invalide, incapable de monter un escalier, incapable de manger sa soupe tout seul, avant de toucher une pension. Rendu à ce point-là, on le reconnaît comme invalide. Je suis heureux d'apprendre que cette façon de déterminer l'invalidité d'une personne va disparaître et que lorsqu'un individu n'est plus capable de satisfaire à ses besoins par son travail, par son revenu à ce moment-là, on le reconnaît comme invalide.

Je crois que dans ce cas-là, ce sera une amélioration sensible à cette loi, et qu'elle sera à l'avantage des personnes frappées d'une invalidité quelconque, victimes d'accidents ou de toutes sortes de choses qui peuvent arriver, au cours d'une vie de travail.

Il y a aussi un autre point que le ministre a touché, qui le sera également dans le bill et sur lequel je devrais appeler l'attention, soit celui qui a trait aux enfants arriérés. Nous sommes obligés de déplorer aujourd'hui le fait qu'on ne s'occupe pas suffisamment de cette classe de notre société. Nous manquons d'institutions pour recevoir ces enfants et il ne se passe pas une semaine sans que je reçoive des réclamations, des demandes d'aide ou d'informations, afin de savoir comment s'y prendre pour faire admettre dans des institutions spécialisées des enfants arriérés, des enfants qui ne sont pas complètement invalides mais à qui on pourrait donner plus d'espoir dans la vie, bref, leur donner une vie meilleure.

Nous constatons que ces institutions-là manquent considérablement au pays, dans la province de Québec et dans nos milieux. Alors, je pense que le fait de construire des institutions, des maisons d'enseignement où l'on pourrait adapter ces enfants à une vie normale, constituerait un grand pas dans cette lutte contre la misère dont souffrent des personnes, des enfants qui ne sont pas les auteurs mais plutôt les victimes de ce qui leur arrive. Il nous incombe de leur aider à se trouver une vie meilleure.

Monsieur l'Orateur, il est un autre point qui a été soulevé au cours du présent débat, que je ne voudrais pas laisser passer inaperçu et qui a été, je pense bien, une des principales causes de la longueur que semble prendre le débat actuel. Il s'agit de la sécurité de la vieillesse. Je ne veux pas m'attarder

trop longtemps là-dessus, mais je pense que c'est un sujet assez intéressant surtout pour ceux qui sont rendus à un âge assez avancé ou qui voient venir cet âge-là.

On refuse aujourd'hui d'améliorer cette pension de la sécurité de la vieillesse, bref, de l'ajuster selon l'indice du coût de la vie, et l'on fait la sourde oreille. Pourtant, je pense que du côté ministériel, même si l'on ne prend pas position officiellement, même si l'on ne veut pas s'affirmer en faveur de l'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, selon l'indice du coût de la vie ou selon la recommandation, au moins, du comité sénatorial sur la gérontologie, je crois constater qu'on serait d'avis que cette pension devrait être augmentée, mais on n'ose pas s'affirmer, on n'ose pas prendre les moyens pour y arriver.

Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce actuel (M. Winters) déclarait ce qui suit au *Canadian Club* de Toronto:

Il fut difficile aux députés libéraux de voter contre la récente proposition de l'opposition en vue d'augmenter les pensions de vieillesse de \$75 actuellement à \$100 par mois.

Le ministre parlait à ce moment-là de l'amendement proposé par l'opposition, visant à augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse à \$100 par mois.

Et le ministre ajoutait:

Nous aurions aimé pouvoir le faire, continuait-il, mais considérant qu'il aurait coûté 800 millions par année, et considérant également que même dans les conditions actuelles il est difficile de trouver suffisamment de revenus pour couvrir notre taux actuel de dépenses, cette somme additionnelle aurait causé sur notre économie une tension à réprimer.

Monsieur l'Orateur, les députés ministériels n'osent pas se prononcer. Ils aimeraient bien, par exemple, mais ils n'osent pas, parce que ça coûterait, d'après eux—c'est un chiffre assez discutable—800 millions par année.

Mais peut-être que vers la fin de la soirée, demain ou, du moins, à l'automne, lorsque la loi sur les banques sera étudiée, on entendra les mêmes députés parler avec emphase pour obtenir pour les fabricants, pour les «faiseurs» d'argent, pour les gens qui n'en ont aucunement besoin—et cela ne presse pas tellement, à mon avis—un meilleur revenu de leurs capitaux, afin qu'ils puissent trouver des intérêts plus élevés pour leurs placements. Pour ceux-là, vous entendrez des discours enflammés, afin d'obtenir pour ceux qui «contrôlent» le sang économique de la nation, un meilleur revenu; mais pour nos vieillards, là, cela ne compte pas. On n'ose pas; cela va coûter trop cher.

Quand il est question de trouver de l'argent pour faire la guerre, pour soulager la pauvreté en Asie, en Afrique, partout, pour